

Programme de formation

Créer, gérer un organisme de formation en conformité et préparer sa certification qualité Qualiopi en tant que nouvel entrant

DUREE

3 jours (21 h) : 3 ateliers d'une journée ou 6 ateliers d'une demi-journée

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Profil du stagiaire

- Entreprise ou formateur indépendant, salarié en reconversion qui souhaite créer une structure de formation et se préparer à la certification qualité Qualiopi

Prérequis

- Avoir un projet de création d'une activité de formation ou de bilan de compétences

Accessibilité

- Salle accessible pour les personnes à mobilité réduite
- Aménagement possible en fonction du type de handicap (nous prévenir 15J. avant la session)
- Modalité et délai d'accès : 10 jours minimum avant la formation pour la demande de prise en charge

OBJECTIF GENERAL

- Découvrir l'environnement de la formation professionnelle, créer et gérer la structure de formation en conformité avec le code du travail et se préparer à l'audit de certification qualité Qualiopi en tant que nouvel entrant.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Définir le cadre général de la formation professionnelle et ses acteurs
- Identifier et appliquer les exigences réglementation, comptables et fiscales de la formation professionnelle dans sa gestion quotidienne
- Identifier les exigences du référentiel qualité RNQ (Qualiopi) et les modalités de l'audit de certification
- Définir son plan d'actions pour préparer l'audit de certification Qualiopi

CADRE REGLEMENTAIRE

- Code du travail : sixième partie
- La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », du 5 septembre 2018 (JO du 06/09/2018)
- Décret no 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle (JO du 08/06/2019)
- Décret no 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences (JO du 08/06/2019)
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail (JO du 08/06/2019)
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation (JO du 8 juin 2023)
- Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences (JO du 30/12/2023)

- Arrêté du 3 janvier 2024 portant fixation du plafond mentionné à l'article R. 6333-6-2 du code du travail (JO du 12/01/2023)

PROGRESSION PEDAGOGIQUE

1. Création administrative de la structure

- 1.1. Immatriculation de la structure
- 1.2. Obtention de son numéro de déclaration d'activités d'organismes de formation
- 1.3. Cadre légal : droits et obligations d'un organisme de formation
- 1.4. Spécificités comptables et fiscales
- 1.5. Exigences qualité au travers de la certification Qualiopi (RNQ)

2. Gestion documentaire en conformité avec le Code du travail

- 2.1. Gestion documentaire au centre de son SMQ
- 2.2. Phase d'analyse
- 2.3. Phase de conception
- 2.4. Phase de mise en œuvre
- 2.5. Phase de réalisation
- 2.6. Phase d'évaluation
- 2.7. Obligations vis-à-vis des stagiaires
- 2.8. Contrôle de la DREETS

3. Préparation de l'audit de certification qualité Qualiopi selon le référentiel RNQ

- 3.1. Qu'est-ce que la certification qualité Qualiopi et son référentiel ?
- 3.2. Qui délivrera la certification ?
- 3.3. Comment va se passer l'audit de certification ?
- 3.4. Auto-diagnostic de sa conformité aux indicateurs
- 3.5. Plan d'actions à mettre en œuvre avant la visite de l'auditeur

ORGANISATION

Formateur

Bénédicte VINCENT – Consultant - Auditeur qualité - Formateur diplômé en ingénierie de la formation (Master IFSE Toulouse Capitole 1) ayant à la fois une expérience de responsable formation et d'auditeur qualité pour le compte de Bureau Veritas Certification sur le référentiel de certification VERISELECT (CNEFOP) et le référentiel national de certification qualité RNQ (Marque Qualiopi)

Contact organisme de formation : CERTIF' AVENIR

Bénédicte VINCENT

Tel : 06 81 67 43 89

Mail : certif.avenir@gmail.com

Nombre de stagiaires en inter-entreprise

3 au minimum

6 au maximum pour un échange constructif et efficace entre les participants, tout en obtenant un résultat individuel

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation inter-entreprise ou intra, en présentiel ou à distance en classe virtuelle
- Mise en pratique pour adapter ou créer ses propres documents et outils
- Analyse de cas issus de l'expérience du formateur
- Exercices de mise en application

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation

- QCM sur l'acquisition des notions essentielles
- Réalisation de son plan d'actions pour préparer l'audit de certification.

Sanction finale :

- Attestation de fin de formation

Tarif :

- Formation inter : 1 500 euros / stagiaire (Sur devis pour formation intra)
- * Exonération de TVA : en application de l'article 261-4-4° a du CGI